

NON A LA REFORME FONTANET

ANNULATION DE LA CIRCULAIRE CHALIN

La situation actuelle de tout l'enseignement n'est en aucune façon satisfaisante. Le régime en place depuis 5 ans en porte seul l'entière responsabilité. La réforme FONTANET prétend avoir pour objectif :

- Le développement de l'égalité des chances entre tous les élèves ;
- La préparation de ces derniers à leur insertion harmonieuse dans la vie active.

Or l'absence de toute référence à l'Enseignement Élémentaire, au développement de l'Enseignement Technique Public, et à la gratuité scolaire, on ne voit guère comment M. FONTANET pourrait atteindre ses objectifs.

Le projet de réforme, introduit dans les enseignements du second degré une nette aggravation de la sélection, une dégradation de la fonction enseignante, et contient des menaces sévères pour l'avenir et l'unité du service public d'enseignement.

LA REFORME FONTANET C'EST :

La mise en place de paliers d'élimination à tous les niveaux :

- Dès la 5ème : combinaison avec la loi Royer et maintien du cycle pratique ;
- A la fin de la 3ème ;
- Préorientation sélective à la fin de la seconde ;
- Au niveau du Baccalaureat dont l'obtention n'est plus suffisante pour avoir accès à l'enseignement supérieur ;
- A la fin du premier cycle d'études supérieures.

FONTANET DEMONTRE SA VOLONTE

- . De renforcer l'élimination du plus grand nombre de jeunes, sur une base sociale : ceux venant des milieux les plus défavorisés étant orientés vers les Filières courtes ;

- . D'adopter le système scolaire français aux besoins du patronat et aux orientations du VIe plan. Elle a pour but une plus grande sélection et ségrégation, une formation courte et même ultra-courte, le patronat espérant utiliser à son profit la loi sur la formation continue pour former les travailleurs suivant un profil déterminé par lui.
- . De généraliser le phénomène des "RECUS COLLES" ;
- . De renforcer l'autoritarisme à tous les niveaux : enseignement secondaire, renforcement des pouvoirs des chefs d'établissements- enseignement supérieur, directeurs des centres de formation des maitres nommés par le ministère.

En conséquence les organisations signataires s'engagent à intensifier leurs luttes pour le rejet de la réforme FONTANET.

D'autre part, elles s'élèvent contre la circulaire du recteur CHALIN (30 janvier, adressée à tous les chefs d'établissements, lycées et CET) qui prétend interdire : "toute réunion qui aurait pour objet de rassembler des élèves avec des personnes étrangères ou non à l'établissement".

Elles s'opposeront à toute mesure de répression qui viserait à empêcher la libre information et la mobilisation démocratique des lycéens et étudiants.

- . UNEF - UNCAL - SNES - SNESup - (Lettres & sciences)
- UD CGT - UD CFDT -
- . PCF - MJCF